2E INGENIERIE

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Siège social : 35 Rue des Chantiers
78000 VERSAILLES

901 001 701 RCS VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 11 heures,

La Société CLOEO, Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros, ayant son siège social ZA DES GRAVIERS CD 36, 91190 VILLIERS LE BACLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 527 941 330 RCS EVRY COURCOURONNES, représentée par Monsieur Benoit BUSSON, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société 2E INGENIERIE,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

la société CLOEO, Associée Unique, constate qu'à la suite de la réalisation d'un bénéfice suffisant, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 225-248 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société CLOEO

Signé par benoit busson
Le 12 oct. 2026

Signed with Universign doc_8ZB0 tx_YLk2WE9xJyrx